Acquérir une autonomie dans la tenue de sa comptabilité et réaliser les travaux d'inventaire.

Durée : 2 jours

Organisation : en présentiel

Prérequis : notion de base en comptabilité

Méthode pédagogique : active, différenciée et expérientielle

Validation des acquis : évaluation continue

Maximum de participants : 5

Tarif intra : 3 000 € HT / groupe

Prochaine session

Nous contacter
Lieu : Toulouse et sa périphérie

Session sur-mesure possible

Objectifs

• Mettre en place une organisation comptable efficace
• Effectuer la saisie des opérations courantes
• Procéder aux travaux d'inventaire
• Effectuer la clôture d'un exercice comptable
• Contrôler et justifier ses comptes
• Editer et archiver les différents documents comptables obligatoires

www.lesclesdeslagestion.fr

Mise à jour : 13/12/2025

Assurer la comptabilité de son entreprise de A à Z

Programme détaillé

1/ Mise en place d'une organisation comptable efficace
• Etude de l'organisation de travail actuelle : mise en évidence des difficultés organisationnelles rencontrées.
• Analyse des besoins et étude de solutions cohérentes.
• Mise en place d'un système organisationnel adapté.

2/ Tenue de la comptabilité
• Obligations comptables : rappel des règles et principes comptables.
• Traiter les opérations de trésorerie :
- Comptabiliser les encaissements et décaissements,
- Comptabiliser les effets de commerce,
- Traiter les impayés,
- Procéder à un contrôle périodique des comptes de trésorerie.
• Traiter les opérations relatives à la TVA :
- Règles en matière de TVA dans les différents secteurs d'activité : taux applicables et comptabilisation,
- Comptabiliser les acomptes de TVA à verser (pour une CA12),
- Procéder à la déclaration annuelle de TVA (CA12), la déclaration mensuelle (CA3).
- Procéder au contrôle des comptes de TVA avec la déclaration,
- Comptabiliser la déclaration annuelle de TVA : liquidation de la TVA.
• Traiter les opérations liées aux salaires :
- Comptabiliser un bulletin de salaire,
- Procéder aux déclarations sociales,
- Comptabiliser les charges salariales et patronales,
- Procéder aux points de contrôle des comptes de rémunération.
• Traiter les opérations relatives aux frais de déplacement :
- Calculer des frais kilométriques,
- Comptabiliser les frais kilométriques.

3/ Travaux de clôture
• Obligations comptables et fiscales : appréhender le principe de connexion entre la fiscalité et la comptabilité.
• Planifier les opérations de clôture :
- Analyse du travail à réaliser,
- Mise en place d'une organisation méthodique.
• Réaliser la clôture des opérations d'investissement :
- L'amortissement comptable : règles, méthodes et comptabilisation,
- Divergences entre amortissement comptable et fiscal : l'amortissement dérogatoire,
- Les mises au rebut et les cessions,
- Le tableau d'inventaire.
• Réaliser la clôture des opérations de ventes :
• Les règles de rattachement des produits à l'exercice concerné,
• Les écritures de régularisation des produits.
• Réaliser la clôture des opérations relatives aux charges de l'exercice :
- Les règles de rattachement des charges à l'exercice concerné,
- Les écritures de régularisation des charges et dettes d'exploitation.
• Réaliser la clôture des opérations relatives aux cotisations sociales du travailleur indépendant :
- La comptabilisation des cotisations sociales déductibles et non déductibles,
- Les règles de rattachement des cotisations sociales à l'exercice concerné,
- Les écritures de régularisation des cotisations sociales.

4/ Contrôler et justifier ses comptes
• Appliquer les méthodes de contrôle comptable,
• Régulariser sa comptabilité.

5/ Archiver les documents comptables obligatoires
• Les journaux,
• Le grand livre,
• Les 3 balances : globale, clients et fournisseurs,
• Le bilan,
• Le compte de résultat,
• L'annexe.

Renseignements et inscription

Nicolas Weckerlin
07 68 40 08 95
nweckerlin@lesclesdelagestion.fr

les clés de la gestion
FORMATIONS